

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. PAUL
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

RÉDACTEUR.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.

Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Le 4^{er} mars prochain commen-
cera le feuilleton que nous avons
annoncé, et qui aura pour titre :

UNE HISTOIRE
SOUS ROBESPIERRE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. Jules Grévy.

La séance est ouverte à deux heures trois
quarts.

On lit le procès-verbal, il est adopté.
L'ordre du jour appelle la suite du projet
de loi sur le mode de nomination des ma-
gistrats et sur les conditions de capacité ré-
quises pour cette nomination.

Un premier membre de la commission,
M. Corne, trouve que le concours, proposé
par M. Bérenger, ne serait pas une marque
d'aptitude réelle; il ne faut pas seulement
des hommes instruits; il faut surtout des
hommes recommandables par la dignité de
leur vie et de leur caractère.

Mais la Chambre n'écoute pas du tout M.
Corne.

Il est facile de voir qu'une nouvelle sé-
rieuse vient d'être communiquée aux repré-
sentants, et le bruit des conversations par-
ticulières couvre la voix de l'orateur.

Un autre membre qui appartient à la mi-
norité de la commission, M. Bertauld, com-
bat le projet, qu'il trouve incompatible avec
ses idées sur le gouvernement constitution-
nel. Les garanties offertes au pouvoir exé-
cutif par la commission sont inefficaces.
« — J'ai cinq objections au moins, dit-il,
à faire au projet. (On rit.) D'abord, il pêche
par l'inopportunité, par le manque d'à-pro-
pos. Vous savez, ajoute M. Bertauld, quelle
est l'opinion proclamée par quelques per-
sonnes sur la magistrature de l'Empire? »

Une voix. — Et celle du 4 septembre?

M. Bertauld. — Laissons tranquille en ce
moment le 4 septembre. Enfin, vous savez
ce qu'on reprochait au recrutement de la
magistrature de l'Empire; je n'apprécie pas,
je suis simplement un historien. Eh bien!
n'a-t-on pas dit que ses candidats étaient
choisis, adoptés et patronnés par les in-
fluences les plus déplorables? J'admets
l'objection. Le recrutement tel que vous le
proposez est-il bien politique? Est-ce même
bien raisonnable? A qui confiez-vous le re-
crutement de la magistrature? Ce sont les
magistrats, que vous déclarez vous-mêmes
avoir besoin d'être réformés, qui devien-
dront les réformateurs!

A ces considérations l'honorable député
croit devoir joindre celle du danger de choi-
sir les magistrats dans les familles de la ma-
gistrature.

On soutiendrait ainsi le népotisme; on
créerait une sorte d'aristocratie bourgeoise,
une hérédité des offices, une nouvelle no-
blesse de robe, en un mot, qui se recrute-
rait par elle-même. On n'aurait plus aucune
des garanties du droit civil ancien, garanties
déjà diminuées sous le premier Empire,
sous la Restauration, sous la deuxième Ré-
publique, sous le second Empire, et même
sous la République temporaire actuelle.
(On rit.)

L'Empire vint et, il usa largement du
droit qu'avait le gouvernement de donner
des dispenses. Après lui, la Restauration, la
royauté de Juillet, la République temporaire
(rires), le second Empire...

Une voix à droite. — Et encore la Répu-
blique!

M. Bertauld. — ... et la République, si
vous voulez (Rires), usèrent du même droit.
Certainement le gouvernement sera impuis-
sant en face de la magistrature. Dans nul
pays en Europe, la magistrature ne possède
des droits semblables à ceux que lui donne-
rait le projet.

L'orateur ajoute que ce serait le triomphe
des coteries particulières et de toutes sortes
d'influences politiques ou autres. Il ne veut
pas d'une constitution hiérarchique dans la
magistrature. Régler l'avancement serait
une chose d'autant plus fâcheuse que le
magistrat doit se préoccuper de l'honneur
et de la considération, plutôt que des émo-
luments attachés à sa place. (Très-bien!)

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur,
monte à la tribune. (Chuchotements d'un
bout de la Chambre à l'autre.)

Le ministre dépose un projet de loi rela-
tif à la répression des attaques qui seraient
dirigées contre l'Assemblée nationale et
contre le pouvoir du gouvernement qui en
émane.

Plusieurs voix. — Lisez! lisez!

M. le ministre de l'intérieur donne lec-
ture du projet de loi qu'on a pu voir dans
notre numéro d'hier, à l'article *Dernières
nouvelles*.

Le ministre réclame l'urgence.

(Vive agitation.) M. le marquis de Mornay
monte à la tribune. Il demande le renvoi à
demain sur l'urgence. (Mouvements tumultueux.)

Le ministre insiste. Il est nécessaire de
trancher immédiatement la question, parce
qu'il pourrait y avoir incertitude pour les
tribunaux dans l'application des lois anté-
rieures.

Une voix. — Nous sommes sous un gou-
vernement provisoire. (Réclamations à gau-
che.)

M. Victor Lefranc. — On dit que M. le
ministre de l'intérieur oublie qu'il est le mi-
nistre d'un gouvernement provisoire. (Pro-
testations à gauche.) Qu'elle me permette de
le lui dire, l'Assemblée suivrait, en repous-
sant la proposition, une voie dont elle ne
comprend pas la gravité. (Non! non! à
droite.) Ce que j'exprimais tout à l'heure est
tellement vrai que la loi de 49 commencée
ainsi: « Les articles (de telle ou telle loi)
sont modifiés ainsi pour les mettre en rap-
port avec la forme de la République fran-
çaise. On était autrefois dans cette fautive
situation, qu'on condamnait sous l'Empire
au nom de lois qui étaient faites sous
la République: nous voulons que la si-
tuation soit nette, et nous ne faisons qu'ap-
pliquer la loi à la situation actuelle pour dé-
fendre les décrets, l'autorité de l'Assemblée
nationale et l'action du gouvernement qui
en émane. (Vive agitation.)

M. Baragnon déclare que si derrière le pro-
jet de loi du gouvernement il n'existe pas
autre chose que ce qu'il y met (Voix nom-
breuses: Ah! ah!), il se décidera à voter
l'urgence. Il rappelle les réserves dont l'As-
semblée a entouré la formation du gouver-
nement, lorsqu'elle s'est déclarée consti-
tuante, et affirme qu'il est décidé à voter
l'urgence du projet de loi s'il n'a pour but
que de protéger le pouvoir exécutif des as-
sauts qui pourraient lui être livrés, et s'il ne
veut pas détruire les réserves expressément
déclarées. (Long murmure.)

M. Victor Lefranc. — Le gouvernement,
plus que personne, a mis de l'affectation à
respecter les décrets dont il est question,
et, en particulier, celui par lequel vous
vous êtes déclarés constituants. J'avoue que
le doute qu'on a exprimé serait la plus

grande émotion de ma vie... (Vives protes-
tations. — Agitation.)

Vous savez contre qui et contre quoi nous
voulons nous défendre. (Vive émotion dans
l'Assemblée.)

M. le président consulte l'Assemblée sur
l'urgence.

L'urgence est votée à la presque unani-
mité.

Chronique Politique.

NOS CORRESPONDANCES. — Il paraît que les
républicains sont plus embarrassés qu'ils ne
le disent. Le prétendu succès du manifeste
ou du programme les met dans une colère
bleue, et de toutes parts les injures pleuvent
contre cette majorité qui a eu l'audace de se
constituer et de montrer qu'à l'occasion elle
voudra et saura faire acte de majorité.

On prête, sinon à M. Thiers, du moins à
son *alter ego*, M. Barthélemy Saint-Hilaire,
des propos que l'on dit incroyables d'audace
et que personne n'ose répéter.

Mais enfin, ce manifeste, quel est-il? On
le discute, on le commente, on l'éclaircit, et
on ne le publie pas; on en vante la vertu,
mais on n'en donne pas la formule. Les ho-
noraux rédacteurs de ce document crai-
gnent-ils qu'on n'éprouve quelque désap-
pointement à la lecture de leur œuvre?

**

En attendant, le *Bien public*, organe docile
de la présidence, va jusqu'aux gros mots: il
appelle le manifeste de la droite une *insurrec-
tion parlementaire*. Ce journal s'égare et cède
à un excès d'humeur. Qui rompt ici le pacte
de Bordeaux? est-ce le gouvernement ou la
majorité?

Est-ce la majorité, qui a cédé jusqu'ici à
tous les caprices du gouvernement et qui a
même voté la proposition Rivet?

Est-ce l'exécutif, qui gouverne en dehors
de cette majorité, qui penche au radica-
lisme, qui détruit la confiance et met en péril
tous les intérêts commerciaux?

**

« Faire l'essai loyal de la République, »
ce n'est pas éloigner de l'administration tous
les hommes d'ordre, qui se préoccupent
d'être Français avant d'être républicains ou
monarchistes, pour les remplacer par les
politiques de brasserie dont M. Gambetta est
le patron.

L'essai loyal, comprenez enfin ce que ces
mots signifient?

Si la majorité n'a voulu que grouper ses
forces, non pour attaquer le provisoire éta-
bli, mais pour l'obliger à gouverner dans les
limites mêmes de l'essai loyal, elle est dans
son droit; elle remplit même un devoir im-
périeux et se prépare à faire face à toutes les
éventualités.

Que M. Thiers le veuille ou non, qu'il soit
ou non mécontent, c'est ce dont il ne faut
s'inquiéter en aucune sorte.

Il y aura certainement à la Chambre, dit
le *Courrier de France*, une majorité de quatre
cents voix contre celui des trois systèmes
(légitimité, orléanisme ou république) qui
courra le premier les chances du scrutin.

Chacun se rend parfaitement compte de
cette situation, et, tout en comprenant qu'il
faut sortir au plus tôt du provisoire, per-
sonne ne se hasarde à prendre l'initiative
d'une solution.

Les partis en présence se montrent aussi
courtois que le furent les Anglais et les Fran-
çais à Fontenoy: « Messieurs les monar-
chistes, tirez les premiers. » — Nous n'en
ferons rien; à vous l'honneur, messieurs les
républicains!

Et, cependant, il faut en finir. La ques-
tion constitutionnelle a été agitée, sinon po-
sée. Les monarchistes ont élaboré leur ma-
nifeste; les républicains ont parlé de prési-
dence à vie...

Question posée doit être résolue!

Il est convenu que le général Bourbaki
n'est venu à Paris que pour ses affaires de
famille, et que M. de Kératry n'est venu à
Versailles que pour des détails d'adminis-
tration.

Cependant, comme ces deux personnages
ont vu M. Thiers, comme ils ont longue-
ment causé avec lui, on peut bien supposer,
sans être accusé de faire de la fantaisie et de
l'imagination, que dans ces conversations,
plus ou moins inopinées ou préméditées, il
a été beaucoup question de la situation po-
litique de Lyon et de Marseille.

De Lyon à Marseille il y a tout un long
parcours, pas mal agité et pas mal troublé.

Je n'ai pas écouté aux portes et j'avoue
que je n'étais pas en tiers dans les entretiens
du Président de la République avec le gé-
néral Bourbaki et le préfet de Kératry; mais je
parierais, avec la certitude de gagner, qu'on
s'y est surtout occupé des mesures de pré-
caution à prendre pour empêcher la guerre
civile d'ensanglanter le Midi.

On lit dans une correspondance adressée
à l'*Union de l'Ouest*:

« Il importe, sur toute chose, et plutôt
même en province qu'à Paris, de se tenir en
garde contre les rumeurs politiques. Elles
vont se multiplier. La prudence conseille,
sans les écarter absolument, de ne les ac-
cueillir que sous réserve d'information. Au-
trement on s'expose à mainte déconvenue.

» C'est ainsi qu'hier soir on parlait dans
Paris de coup d'État, de *pronunciamento* mili-
taire, de débarquement, d'enlèvement, que
sais-je? Il n'y avait rien... que des publi-
cains jouant à la Bourse avec des dés pipés
et des nouvelles frelatées. »

L'*Union* de Paris résume à son point de
vue la question du manifeste:

« Un sentiment de réserve peut-être

exagéré, dit-elle, nous a empêchés de dévoiler les dernières conséquences de cette entreprise. Si nous l'eussions fait, nous aurions été mieux compris. Mais qui donc nous reprocherait un silence inspiré par le désir de ne pas irriter davantage le débat ?

» Nous avons dit qu'on voulait supprimer le Roi, nous n'avons pas ajouté au profit de quelles ambitions. Cette réserve devrait nous valoir des éloges, elle aurait dû tout au moins nous épargner les blâmes. Nous avons poursuivi l'intrigue, cela est vrai. Mais à peine l'extrême-droite s'est-elle décidée à signer le manifeste, qu'avons-nous fait ? Nous n'avons pas hésité à reconnaître que l'adhésion de nos amis « mettait fin à » l'intrigue. »

» Depuis lors, notre unique préoccupation a été de dégager la personne du Roi que d'autres s'obstinent à mêler aux délibérations parlementaires.

« Le droit des Assemblées est distinct du » droit royal. » Nous l'avons écrit et nous le répétons. Serait-ce donc un tort d'avoir reconnu à l'Assemblée le droit de faire des programmes ? Et depuis quand proclamer les droits d'une Assemblée, serait-ce faire acte d'hostilité contre cette Assemblée ?

» Sur l'application de ces droits on peut différer d'opinion ; mais quant à nous, nous n'avons en ce moment qu'un désir, celui de voir nos prévisions premières démenties par les faits. Ce démenti, nous le souhaitons ardemment, et nous ne cesserons de travailler à en hâter le jour.

» Toutes nos craintes ne sont pas encore dissipées, et c'est pourquoi nous avons tenu à constater que nos amis, en signant le manifeste, obéissaient « à leurs inspirations » personnelles ; mais ajoutons qu'ils n'ont perdu aucun de leurs droits à notre confiance. »

Etranger.

BERLIN. — Le gouvernement allemand a fait des ouvertures au gouvernement luxembourgeois touchant l'exploitation du chemin de fer Guillaume-Luxembourg, ainsi qu'il ressort d'une déclaration ministérielle faite à la Chambre des députés du grand-duché.

On ignore en quoi consistaient ces ouvertures et quelle réponse y sera faite. On sait seulement que la Belgique a répondu à une proposition analogue par un refus formel de livrer à une société étrangère ou à un État étranger aucune ligne ferrée de son propre territoire. Il serait à désirer que les Luxembourgeois pussent montrer autant de fermeté à l'égard des convoitises germaniques.

La Prusse convoite le Luxembourg ; les journaux allemands se sont donné la mission de ne laisser à personne aucune illusion à cet égard. On commence par la fusion des chemins de fer ; on continue par l'union des douanes ; on termine par l'annexion. Espérons du moins que l'Europe comprendra enfin de quel côté vient le péril, et s'alarmera de cette ambition infatigable qui ne laisse pas passer un jour sans accomplir quelque progrès, sans former quelque nouvelle entreprise.

ESPAGNE. — Le ministère espagnol est constitué sous la présidence de M. Sagasta. Les progressistes y sont en majorité, mais les unionistes y ont trouvé place. L'amiral Topete, qui avait provoqué la crise par sa querelle avec le ministre de la guerre, s'est retiré au dernier moment ; on attribue cette retraite à la maladie de sa fille. Le général Gaminde ne fait pas non plus partie de la nouvelle combinaison, de sorte que les deux

adversaires sont restés en même temps sur le carreau.

On peut maintenant se demander ce que durera ce replâtrage ?

Le résultat des élections nous éclairera sans doute là-dessus, si du moins le résultat offre quelque clarté, et si les Cortès nouvelles ne sont pas, comme les précédentes, un amas confus de partis divers et sans cohésion, se concertant pour renverser, et incapables de s'entendre pour gouverner.

ROME. — L'allocution du Pape sur la pétition des catholiques français, dit une dépêche d'hier, produit partout une impression profonde. Les journaux révolutionnaires en sont dans la stupéfaction.

Le prince Frédéric de Prusse a visité le Quirinal lundi. Aujourd'hui il a obtenu du Pape une audience qui n'a pas duré moins d'une demi-heure. Le Pape a montré une majesté vraiment royale, et le prince s'est retiré très-ému.

Une autre dépêche rectifie l'interprétation donnée au départ de l'envoyé d'Autriche près le Saint-Siège.

LONDRES. — En réponse à un mémoire signé par l'évêque et le maire de Cork, au nom d'un meeting de catholiques romains, qui s'est réuni dans cette ville pour délibérer sur la question de l'enseignement, M. Gladstone a déclaré qu'il porterait le mémoire à la connaissance de ses collègues ; mais que dès à présent il s'occuperait activement de cette question, conformément à ses déclarations antérieures.

CALCUTTA, 18. — Le corps du vice-roi a été transporté hier au palais du gouvernement. Il était suivi d'un cortège immense. Toute la population était sur pied. A certains endroits le cortège semblait passer à travers un véritable océan de corps humains. La corde était formée de régiments anglais et insulaires alternés, et un régiment de cavalerie du Bengal accompagnait le cortège.

Au palais du gouvernement, le cercueil fut déposé au pied du grand escalier, et le cortège passa outre. Toutes les têtes étaient découvertes. Le spectacle était des plus solennels et des plus touchants.

L'assassin dit qu'il veut faire des révélations avant son exécution. On a saisi dans sa demeure des lettres privées en langue persane ; mais le contenu n'en sera pas rendu public. Il appartient à la même tribu que l'assassin du chef Justice Norman.

LES EVASIONS FAVORISÉES.

La commission des grâces examine aujourd'hui le dossier de Verdaguier, condamné pour l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Dans les nombreux dossiers relatifs à ce crime on a enfin découvert la lettre originale de M. Glais-Bizoin à M^{lle} Meyer. En voici la copie textuelle ; la première publication qui en a été faite n'était pas exacte. Une phrase, dit-on, y était supprimée. Voici cette lettre : elle vaut la peine d'être rééditée :

Paris, le 7 juillet 1871.

Mademoiselle,

Je crains que vous n'avez pas bien exposé la situation de M. votre père. M. Thiers ne pouvant pas empêcher les arrestations faites par la justice, et n'ayant que le droit de grâce, — nous sommes convenus avec M. Barthélemy Saint-Hilaire qu'il favoriserait sa sortie de France, laquelle, je l'espère ne sera que très-momentanée, en donnant une mission à un ami de M. Meyer. Sur son passeport il sera mis qu'il emmène deux personnes à sa suite qu'on ne nommera pas.

Je viens de trouver la carte de M. Burger, qui

m'a dit être très-ami de M. Meyer et prêt à lui offrir ses bons offices. Si M. Meyer n'avait personne en situation de l'accompagner, il pourrait s'adresser à M. Burger, et s'il l'acceptait, nous donnerions rendez-vous à Versailles, à neuf heures, à la préfecture, le mardi ou le vendredi.

En attendant, M. Meyer doit être prudent dans ses sorties.

Je vous écris bien à la hâte, et vous offre mes hommages.

Signé : GLAIS-BIZOIN.

On sait que ce Meyer avait été condamné à mort pour complicité dans l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Que M. Glais-Bizoin le protège et intervienne en sa faveur, cela ne peut surprendre personne ; mais, si cette lettre dit vrai, il y aurait dans cette évasion une connivence du gouvernement qu'on ne s'explique pas. — Il y a quelques jours, M. Grévy blâmait hautement un député qui avait accusé le gouvernement d'avoir favorisé des évasions. Si cette lettre eût été alors entre les mains de ce député et que celui-ci l'eût portée à la tribune, qu'eût pu répondre le pouvoir ?

M. BAZE ET LES JOURNALISTES.

La réélection des questeurs a ramené l'attention sur le plus célèbre d'entre eux, M. Baze, lequel a le privilège d'exciter la mauvaise humeur de tous les journaux en ne négligeant aucune occasion d'exercer la sienne contre eux.

Le dernier prétexte fourni par M. Baze à ce déchaînement est venu de l'interdiction faite aux journalistes d'aborder la salle dite des *Pas-Perdus*, où ils avaient pris l'habitude de se rencontrer avec les députés. La coutume existait, c'est un fait, et si l'on ne peut soutenir qu'elle constituait un droit, il est certain que M. Baze devait la traiter avec quelque ménagement, s'il ne voulait qu'on lui appliquât l'adage : *Summum jus summa injuria*.

Cependant nous voulons être justes, et pour cela, il importe de reconnaître que trop souvent les journalistes ont fourni des motifs à la colère de M. Baze. Dans leur tribune et ailleurs, ceux qui se disent nos confrères ne brillent pas toujours ni par leur attitude, ni par l'atticisme de leurs conversations, ni par la politesse de leurs manières, ni par rien de ce qui s'observe entre gens bien élevés.

Il va sans dire qu'ici nous n'entendons désigner en aucune façon la majorité des journalistes qui fréquentent l'Assemblée. Mais parmi eux, il s'est formé une minorité tapageuse, insolente, criant haut et prétendant en imposer à tous, de telle sorte qu'à certains moments la seule voix d'un gros braillard paraît donner le ton à tous les journalistes qui sont là, et qui ont le bon goût de ne pas réclamer l'expulsion d'un plumitif insupportable.

Ce n'est pas tout, s'il ne s'agissait que d'un tapage d'écoliers ou de gamineries sans portée, on pourrait prendre en pitié ces grands enfants de la presse ; mais il ne se passe presque pas de jour où ces bavards sans pudeur nous condamnent à entendre des glorifications monstrueuses de la Commune, et où ils ne s'échappent en des bordées de paroles obscènes qu'ils débitent avec autant d'aplomb et d'un verbe aussi haut que s'ils se trouvaient en un mauvais lieu.

Pour l'honneur de la presse, nous protestons de toutes nos forces contre ces infamies ; nous les dénonçons au syndicat, afin qu'il y veille et qu'il y mette un terme. Quand nous allons à la Chambre, c'est bien le moins qu'en la tribune, où toutes les opinions se trouvent forcément réunies, chacun respecte ses confrères et soi-même.

AUGUSTE ROUSSEL. (*Univers.*)

RÉFORMES DE LA MAGISTRATURE.

J'ai, dans un précédent article, signalé le grave inconvénient qui résultait pour la magistrature du décret du 6 mars 1852 ; j'en puis signaler un autre, non moins grave, concernant l'intérêt social.

Autrefois, avant cet Empire de si triste mémoire, MM. les présidents résidaient vingt, trente ans et parfois toute leur vie dans le même arrondissement, la même ville ; ils pouvaient dès lors y exercer une influence salutaire et toute paternelle ; leur esprit conciliant savait arrêter les procès, les empêcher de naître, maintenir la bonne harmonie dans les familles, rétablir la concorde dans les ménages et prévenir ces demandes de séparations de corps devenues, hélas ! si fréquentes.

Aujourd'hui, MM. les présidents, voyant dans les cours de nombreuses mises à la retraite, éprouvent le désir bien naturel d'aller occuper les sièges vacants de tous ces incapables (de par décret impérial), dont je me féliciterais d'avoir l'intelligence et les lumières.

Alors qu'arrive-t-il ?

Que ces magistrats ne restent plus que deux ou trois années dans leur arrondissement (1), qu'ils connaissent à peine leurs justiciables et n'ont pas le temps nécessaire pour exercer sur eux la précieuse influence de ces vénérables présidents d'autrefois dont les bienfaits ne seront jamais oubliés.

A Dieu ne plaise que je veuille, en quoi que ce soit, déverser le blâme sur nos honorables présidents d'aujourd'hui ; ils profitent de l'avantage qui leur est offert, — et bien ils font.

Le blâme est pour le gouvernement qui presenta ce funeste décret et pour la Chambre qui le vota, sans se préoccuper de ses conséquences fâcheuses, au double point de vue de la dignité de la magistrature et de l'intérêt social.

T. PRIEUR-DUPERRAY,
ancien magistrat.

LA FRANCE DE VOLTAIRE.

X

Le hameau de Ferney avait une chapelle qui tombait en ruines, Voltaire donna des fonds pour la reconstruire, et il y accomplit cette année-là le devoir pascal.

C'est un fait authentique, dût le *Phare de la Loire* en rugir d'indignation et de colère.

Informé de cette conversion inattendue, l'évêque d'Annecy envoya dire au philosophe que tout cela était fort bien ; mais qu'il devait se rétracter et condamner lui-même ses œuvres, s'il ne voulait pas que sa confession et sa communion devinssent un surcroît de scandale.

Voltaire rechigna d'abord et répondit à l'évêque par des fins de non-recevoir.

Pressé de nouveau, il se décida à écrire une rétractation, signée et certifiée par les témoins dont voici les noms : Gros, curé de Ferney, — frère CLAUDE-JOSEPH, capucin, — Pierre LARCHEVÊQUE, syndic, — Etienne MAUGIÉ, — Pierre JACQUIN, — BUGROS, chirurgien. Cette pièce curieuse, contrôlée à Gex, le 15 avril 1769, porte en outre le certificat et l'attestation de M. RAFFO, notaire royal au baillage.

Elle fut publiée par les journaux suisses et jeta l'*Encyclopédie* dans un état de fureur impossible à peindre.

Diderot et le baron d'Holbach partirent au plus vite en députation à Ferney. On circon-

(1) L'arrondissement de Saumur a vu quatre présidents dans l'espace de dix années, depuis la mort si regrettable de M. Delavau.

vint de mille et une manières le philosophe repentant. L'*Épître du diable* fut découverte, tournée en dérision, conspuée, sifflée et brûlée par un homme vêtu de rouge, qui simulait le bourreau. Des femmes se mirent de la partie et s'appliquèrent à réveiller dans l'âme du vieillard tous les instincts du vice et de la dépravation. Bref, les efforts de cette bande cynique d'impies et de courtisanes furent couronnés d'un plein succès. Voltaire se mit à rire aux éclats de ce qu'il appelait son *plongeon* (1).

Il reprit la plume et fit amende honorable à l'*Encyclopédie*, en publiant quatre ou cinq nouveaux ouvrages, plus chargés d'immondices et de pourriture que tous ceux qu'il avait rétractés.

A partir de cette époque, une surveillance active fut exercée autour de lui. MM. les philosophes avaient leur police secrète, et les espions faisaient bonne garde. On démentit à grand orchestre les bruits de conversion qui avaient couru. Les journaux suisses furent accusés de mensonge, et, pour mieux persuader au public qu'il avait été dupe d'une manœuvre des gens d'Eglise, on trouva deux ou trois cents colporteurs qui, bravant la défense des lois et la sévérité du châtement, répandirent à profusion, jusqu'aux derniers recoins de la province, les nouveaux livres de Voltaire.

Enfin l'autorisation de revenir à Paris lui fut accordée.

Un mois à l'avance on prépara tout pour le recevoir. Une liste de souscription courut la ville et des sommes considérables furent obtenues. On paya l'enthousiasme, on lança des flots hurlants de population autour du char de ce nouveau triomphateur.

A la Comédie-Française, — Voltaire présent, — on couronna le buste de Voltaire.

La salle faillit crouler sous les bravos. On criait, on pleurait; les hommes agitaient leurs tricornes, les femmes envoyaient des baisers au vieux misérable, qu'elles appelaient le *patriarche de Ferney*. Lorsqu'il sortit du théâtre, le peuple qui entourait son carrosse le bombardait de bouquets de roses.

Rentrant le soir, épuisé d'émotions, saturé de flatteries, Voltaire eut un violent accès de fièvre.

Le marquis de Villette, chez lequel il avait mis pied à terre, s'empressa d'avertir un prêtre, qui accourut. Mais il y avait là toute une légion d'Encyclopédistes. Devant eux Voltaire fit bonne contenance, et le prêtre dut se retirer, annonçant toutefois qu'il restait à la disposition du malade. C'était M. l'abbé Gaultier, vicaire de Saint-Sulpice. Deux jours après, le philosophe eut un flux de sang qui le jeta dans une faiblesse extrême. Il se crut perdu, demanda une plume et de l'encre, et traça d'une main tremblante le billet que voici :

« A Monsieur l'abbé Gaultier.

» Vous m'avez promis, Monsieur, de venir pour m'entendre; je vous prie de vous donner la peine de passer chez moi le plus tôt possible.

» 26 février 1778.

» VOLTAIRE. »

Occupé près d'un autre agonisant, le prêtre ne rentra qu'à une heure avancée. La lettre ne lui fut pas remise, et, le lendemain au point du jour, on lui en apportait deux à son lever. La seconde était ainsi conçue :

« M^{me} Denis, nièce de M. Voltaire, prie M. l'abbé Gaultier de vouloir bien venir le voir; elle lui sera très-obligée. — 27 février 1778, — chez le marquis de Villette. »

Le vicaire alla prendre les instructions du curé de Saint-Sulpice, qui lui ordonna

(1) *Recueil des particularités de la vie et de la mort de Voltaire*, par Elie Harel.

d'exiger avant tout une rétractation explicite. Il fallut pendant deux jours lutter contre messieurs les philosophes qui n'entendaient pas de cette oreille. Enfin le prêtre l'emporta sur eux.

Voici la rétractation dans toute sa teneur :

« Je déclare qu'étant attaqué depuis plusieurs jours d'un vomissement de sang, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et n'ayant pu me traîner à l'église, M. le curé de Saint-Sulpice a bien voulu ajouter à ses bonnes œuvres celles de m'envoyer M. l'abbé Gaultier, prêtre; que je me suis confessé à lui, et que, si Dieu dispose de moi, je meurs dans la religion catholique où je suis né, espérant de la miséricorde divine qu'elle daignera me pardonner toutes mes fautes. Si j'ai scandalisé l'Église, j'en demande pardon à Dieu et à elle. VOLTAIRE.

» 2 mars 1778, dans la maison de M. le marquis de Villette, en présence de M. l'abbé Mignot, mon neveu, et de M. le marquis de Villeville, mon vieil ami. — Au bas, signé : « MIGNOT, VILLEVILLE. »

Déposée en l'étude de maître Momet, notaire à Paris, cette pièce a été rendue publique. EUGÈNE DE MIRECOURT.

Faits et Nouvelles.

Nous lisons dans l'*Echo de la province* :

« Le P. Félix a ouvert, à Saint-Étienne, la station quadragesimale. Inutile de dire que la foule était immense. Chacun voulait entendre l'éloquent religieux affirmer les vérités de la doctrine dont il est un des apôtres les plus convaincus et les plus aimés.

» Ce premier sermon a été un hymne d'amour en l'honneur du souverain pontificat. Le P. Félix a trouvé des accents pleins de persuasion pour prouver combien la Papauté était utile au monde. Il en a défendu les prérogatives en les comparant à celles de la paternité avec cette sûreté de doctrine, cette vigueur de logique et cette puissance de raisonnement qui ont fait la grande et solide réputation du conférencier de Notre-Dame. »

Le comte de Chambord est descendu, à Anvers, à l'hôtel Saint-Antoine. Il y a déjà reçu de nombreuses visites du monde officiel belge, et doit tenir jeudi une audience solennelle.

Les familles françaises affluent à Anvers. L'hôtel Saint-Antoine regorge de voyageurs. On disait hier que le duc d'Aumale était arrivé; il s'agissait d'un M. d'Aumale, de Valenciennes.

On écrit d'Amiens que Louise Michel, l'institutrice de la Commune, internée dans la prison de cette ville, est devenue complètement folle.

Elle est enfermée avec la fille Papavoine. L'autre jour, elle a voulu étrangler cette dernière, qu'elle prenait pour une sœur de charité.

Sa folie, ont déclaré les médecins, est absolument incurable.

Chronique Locale.

A M. HENRI ROLAND

Rédacteur du *Courrier de Saumur*.

Vous jetez les hauts cris, monsieur, vous entrez en révolte, parce que j'ai supposé votre conversion; vous êtes piqué au vif et vous recourez à votre système d'injures, c'est pour le mieux.

Il n'y a rien autre chose à attendre de vous.

Reste néanmoins à expliquer pourquoi vous citez la prophétie d'un saint religieux, et pourquoi vous espérez qu'elle s'accomplira?

Je ne tiens pas expressément, dès que l'hypothèse vous fâche, à ce que vous soyez converti, — allez droit au diable, si bon vous semble! — mais un libre-penseur qui croit aux prophéties est une merveille assez rare pour qu'on la signale.

Vous vous trompez de la façon la plus grossière, quand vous affirmez que je vous provoque, afin d'obtenir, grâce à vos délicates et spirituelles réponses, une publicité favorable au tirage de notre journal. D'abord mon goût particulier pour la bonne compagnie s'oppose absolument à ce que j'entame une lutte de gaité de cœur, fût-ce à armes courtoises, avec vous et avec les vôtres. Ensuite nous avons pour exister et pour grandir des moyens plus sûrs, plus honnêtes et moins propres à exciter la répugnance.

L'*Echo de l'Ouest*, que, par une métaphore de bon goût, mais inexacte, vous « étouffez dans son œuf », en est sorti bien vivant, je vous l'affirme, et se porte le mieux du monde. Vous n'êtes pas heureux dans vos pronostics, monsieur.

Définitivement les prophéties vous portent malheur.

A moins que vous n'ayez la mémoire trop courte, — ce qui serait désagréable, à votre âge, — il vous plaira de vous souvenir que vous m'avez indignement et brutalement attaqué le premier. Je n'ai pas répondu, je ne répondrai jamais à vos outrages directs, tenez-le-vous pour dit. Dans tous les cas analogues, et lorsqu'il s'agit de ma personne, je me renferme dans ma dignité, je couvre l'agresseur de mon dédain.

Mais pour ce qui a rapport aux principes c'est autre chose.

Vous me trouverez sur la brèche toutes les fois que vous offenserez ce que je respecte et que vous insulterez ce que j'honore.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

La commission du budget a choisi M. le vicomte J. de la Bouillerie, député de Maine-et-Loire, pour établir et rédiger son rapport général.

Deux mots au *Phare de la Loire*.

Nous lisons dans cette feuille, plus occupée d'attaquer la religion que de fonder la République, et ce n'est pas peu dire, l'énorme absurdité que voici :

« La rotation de la terre CONDAMNÉE par les papes et les conciles, etc. »

Est-ce que le *Phare de la Loire* voudra bien nous citer le pape et le concile qui ont porté cette condamnation? S'il ne le fait pas, nous aurons la mesure de son respect pour la vérité et la preuve de sa bonne foi.

Les souscripteurs aux CENT QUARANTE VOLUMES de la galerie contemporaine de M. Eugène de Mirecourt ont droit, comme PRIME, à un abonnement d'une année à l'ECHO DE L'OUEST, — et réciproquement tout abonné d'un an à notre journal, comme tout ancien abonné d'un an à l'ECHO SAUMUROIS, peut réclamer pour une somme de QUARANTE FRANCS, au lieu de SOIXANTE-DIX FRANCS, la collection tout entière des 140 volumes expédiés franco. — M. Eugène de Mirecourt a renoncé à ses droits d'auteur pour rendre possibles les conditions de cette prime. (Voir aux annonces.)

Dernières Nouvelles.

Toute la presse parisienne est unanime pour blâmer la suppression du *Gaulois*.

Bruxelles, 23 février.

Hier le comte de Chambord a reçu tous les députés de la droite présents à Anvers. Après la réception, les députés se sont rendus à la salle commune où un grand nombre de députés se trouvaient réunis.

On a bu à la santé du Roi et à la restauration du Pape.

Beaucoup de membres de la droite sont décidés à voter contre le projet de loi.

Le *Pays*, journal bonapartiste, est autorisé à reparaitre le 4^{er} mars.

La discussion des pétitions catholiques relatives aux affaires de Rome est remise à huitaine. On assure que le rapport de la commission proposera un ordre du jour motivé et affirmant les droits du Pape.

Pour les articles non signés : P. GODET.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 7,200 actions de 500 fr.

DE

LA VIGILANTE

Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie.

Capital : 5 millions.

Siège social : 3, place du Théâtre-Français, A PARIS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. LE C^{te} DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT, Administrateur de chemins de fer, *Président*;

BOURDET, O. *, officier supérieur en retraite, *Vice-Président*;

DE MONTGAILLARD, *, ancien recteur d'Académie, officier de l'Université;

E. DE LA VILLEBRUNNE, directeur de la Compagnie;

LAURENCY, ancien négociant, commissaire des comptes de la Banque de chemins de fer d'intérêt local, *Secrétaire*.

La *Vigilante*, constituée au capital de un million de francs, le 9 septembre dernier, a commencé ses opérations dont l'importance l'oblige à augmenter le capital disponible.

En conséquence, l'Assemblée générale des actionnaires ayant décidé l'émission de la deuxième et dernière série des Actions, la souscription est de nouveau ouverte.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

ON VERSE :

50 francs en souscrivant ;

75 — au 20 mars prochain ;

en tout 125 francs par Action, c'est-à-dire le quart, seul et unique versement qui doit être fait, selon toute probabilité, d'après les données connues.

Chaque Action donne droit à :

1° 5 % d'intérêt annuel ;

2° 75 % dans les bénéfices ;

3° Une part proportionnelle dans l'actif social.

Les intérêts sont payables par semestre,

A Paris, au siège de l'Administration,

Et dans les départements, chez les représentants de la Compagnie.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

au siège de la Société,

3, place du Théâtre-Français, à Paris.

On peut souscrire par correspondance en envoyant à l'Administration le premier versement, soit 50 francs par Action demandée, en billets de banque, en chèques ou mandats de poste, à l'ordre de la *Vigilante*, ou bien verser à son crédit dans les succursales de la Banque de France.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 février 1872.

NAISSANCES.

1^{er}, Berthe-Emilie Burgeat, rue Royale; — Gaston-Joseph Mendet, route Neuve-d'Angers; — 3, Georges-Léon Chadaigne, Grand'Rue; — 8, Armand Crié, rue Saint-Jean. — 12, Marie-Constance Rabouin, rue de Nantilly; — 13, Henri-Jean-Baptiste Deverge, rue de l'Hôtel-Dieu; — René-Gaston Houdayer, rue de la Tonnelle; — 15, Prosper-Auguste-François Foucher, rue du Portail-Louis.

MARIAGES.

5, Léon Guilleux, corroyeur, et Victorine Clin, sans profession, tous deux de Saumur; — Emile Toquebier, tailleur de pierres, et Eugénie Rioche, couturière, tous deux de Saumur; — Blaise-Alphonse-Ismaël Lelierre (veuf), cavalier de manège, et Justine Robin, couturière, tous deux de Saumur; — Jean-François-Emile Lafaye, capitaine au 12^e de

ligne, de Bordeaux, et Marie-Madeleine-Eudoxie-Félicité Lelong, sans profession, de Saumur;

Louis Moquin, coiffeur, et Eloise-Pauline Giroud (veuve), marchande de modes, tous deux de Saumur;

6, Fargeau, Calendrier, propriétaire (veuf), et Marguerite Cordé, cuisinière (veuve), tous deux de Saumur;

Frédéric-Etienne Benoît, charron, de Saint-Lambert-des-Levées, et Camille Bougrier, sans profession, de Saumur;

7, Charles Beillard, tailleur d'habits, et Florence-Pauline Janvier, sans profession, tous deux de Saumur;

François Tessier, cultivateur, de Saint-Lambert, et Marie-Pauline Charpentier, sans profession, de Saumur;

12, Louis-Alexandre Sallé, plâtrier, de Saumur, et Elisa-Désirée Boiry (veuve), cafetière, de Bressuire;

Edouard Pitois, maréchal-ferrand, et Marie-Madeleine Jouffriou, couturière, tous deux de Saumur;

Constant-Louis Mercier, boucher, et Manette Boulanger, chapeletière, tous deux de Saumur;

Jean-Pierre-Henri Bonnelous, camionneur, et Marie-Rosalie Doozuech, cuisinière, tous deux de Saumur;

François-Victor Matifas, retraité, et Julie-Florentine Ribourg, sans profession, tous deux de Saumur.

NÉCES.

1^{er}, Eugénie Martin, cordière, 79 ans, veuve René Pivert, Hospice; — Jeanne Cartier, sans profession, 79 ans, veuve Alexandre Bougreau, quai de Limoges; — 2, Louise Chenuau, sans profession, 54 ans, épouse Louis Vinsonneau, rue de Bordeaux; — 3, Jeanne Frebot, sans profession, 84 ans, épouse René Lambourg, quai de Limoges; — Pierre Bertrand, camionneur, 36 ans, place de la Gendarmerie; — 4, Madeleine Piednoir, sans profession, 64 ans, épouse Pierre Mercier, à Beaulieu; — Elie Coiffard, coutelier, Hospice; — Augustine-Pauline Pinet, sans profession, 12 ans, rue Saint-Nicolas; — 5, Loiseau,

mort-né, rue Brault; — 7, Gustave Guérin, 9 ans, route de Varrains; — Anne Derouin, journalière, 64 ans, veuve François Hervé, rue de la Visitation; — Abel-Adolphe Jamain, 4 ans, rue de Nantilly; — 8, Marie Hubert, couturière, 36 ans, épouse Joseph Richard, Grand'Rue; — 9, Julie Bordier, lingère, 57 ans, rue Saint-Nicolas; — 10, Edmond Bertamy, 4 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 11, Jean-Baptiste Masse, 8 ans, route de Varrains; — Anne Pusion, journalière, 75 ans, épouse Mathurin Jousset, Hospice; — 12, Cécile Cime, domestique, 24 ans, Hospice; — Marguerite Laurent, 3 ans, rue Saint-Nicolas; — Geneviève Guitton, journalière, 49 ans, épouse Pierre Chenuau, rue Duncan; — 13, Marie Breton, journalière, 66 ans, épouse François Dislé, rue de la Visitation; — 14, Jeanne Breuil, couturière, 32 ans, épouse Jean Roussery, rue de Fenet; — Adélaïde Lescour, rentière, 82 ans, rue de la Gueule-du-Loup; — Georges-Léon Chadaigne, 19 jours, Grand'Rue.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LHEMANN-LIPPMANN.

Les créanciers de la faillite du sieur Lhemann-Lippmann, entrepreneur général de la Maison centrale de Fontevault, demeurant à Fontevault, sont invités à se trouver, le vendredi 1^{er} mars prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic définitif.

Le greffier du Tribunal, CH. PITON.

(109)

Tribunal de commerce de Saumur.

CÉSSATION DE PAIEMENTS.

Par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 23 février 1872, et en conformité de la loi du 22 avril 1871 et de celle du 19 décembre 1871, MM. Gustave, Léon et Ernest de Fos, banquiers associés à Saumur sous la raison sociale V^o DE FOS-LETHEULLE ET FILS, ont été déclarés en état de cessation de paiements.

M. Jagot, Charles, a été nommé juge-commissaire; MM. Mulot, Jules, Chanlouineau, Rémy, et Fouquet, ont été nommés syndics provisoires.

Le Greffier du Tribunal, CH. PITON.

(110)

A VENDRE.

UN PIANO D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

M^o SANZAY, notaire à Brézé, demande un clerc capable de faire le courant d'une étude. (99)

Etude de M^o ROBINEAU, notaire à Saumur.

GRANDE VENTE DE VINS ET DE MEUBLES

A la propriété de l'Etoile, située à Grandfonds, commune de Brézé.

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-Baptiste Besnard.

Le mardi 27 février 1872, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, Il sera vendu:

Environ 60 barriques de vins rouge et blanc de Brézé (1^{er} et 2^e classes); Lits, matelas, rideaux, armoires, buffets, draps, serviettes, grande quantité de fûts vides, cheval, charrette, harnais, bestiaux, bouteilles vides, etc. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^o CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE PETITE PROPRIÉTÉ à Dampierre.

Bordant la grande route de Saumur à Limoges, comprenant maison de maître, cave, pressoir, deux jardins, un clos de vigne rouge de 86 ares, et vigne blanche de 15 ares.

S'adresser, à Dampierre, à M. et M^o THOURAULT-PEPIN, et, à Saumur, à M. LANGE, bijoutier, ou à M^o CLOUARD, notaire. (94)

M. NORMANDINE, rue St-Jean, désire trouver un jeune homme voulant commencer la pharmacie.

ON DEMANDE, à Colonie agricole de Saint-Hilaire (Vienne), un jardinier maraîcher, capable de diriger une grande culture de légumes et ayant été militaire. S'adresser, par correspondance, au Directeur de cet établissement, et produire certificats. (102)

LA SILENCIEUSE, 30, RUE DE RICHELIEU, 30. LÉON POUTILLIEN, ingénieur-mécanicien. POLLACK, SCHMIDT ET C^o. 5 ans garantie. 225 fr. PRIX. En face de la fontaine Molière, à Paris.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)



MALADES ou BLESSÉS soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et loc. Dupont et Villard, succ^o de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

LE SEUL CUNDURANGO-GAULT

importé de l'Équateur, sous la garantie du gouvernement et par l'entremise des consulats. Le seul employé dans les hôpitaux contre les Vices du Sang. Le seul vin de Malaga au Cundurango-Gault employé contre l'Anémie, les Fleurs Blanches, la phthisie, etc., se trouve à la pharmacie Meyerbeer, 3, rue Meyerbeer, Paris.

Les médicaments à base de Cundurango-Gault se vendent en France, exclusivement sur ordonnance de médecin. Correspondance avec les Médecins. (72)

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix: 1 fr. 25 c.

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR

L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

LES CONTEMPORAINS

Portraits et silhouettes au XIX^e siècle, par EUGÈNE DE MIRECOURT.

140 VOLUMES. — Prix : 70 francs. — Chaque volume, par la poste, 60 centimes.

LISTE COMPLÈTE DES 140 VOLUMES.

PREMIÈRE SÉRIE.

- 1 Jules Favre. 2 Victor Hugo. 3 Berryer. 4 Le Père Félix. 5 Balzac. 6 Châteaubriand. 7 Odilon Barot. 8 Villemessant. 9 Dumas père. 10 Le Bibliophile Jacob. 11 Auber. — Offenbach. 12 Rosa Bonheur. 13 Emile de Girardin. 14 M^o Dupanloup. 15 Rose Chéri. — Bouffé. 16 Timothée Trimm. 17 Gérard de Nerval. — Eugène Guinot. 18 Gavarni. 19 Théophile Gautier. 20 Crémieux. 21 Garibaldi. 22 Sainte-Beuve. 23 Paul de Kock. 24 Jules Janin. 25 Barbès. 26 Lacordaire. 27 Guizot. 28 Lamartine. 29 Béranger.

- 30 Lamennais. 31 Charles Monselet. 32 Ponsard. 33 Augustine et Madeleine Brohan. 34 Cavour. 35 L'Impératrice Eugénie. 36 Bismark. 37 Ingres. 38 Alphonse Karr. 39 Mazzini. 40 Caurobert. 41 François Arago. 42 Armand Marrast. 43 Havin. 44 Méry. 45 Victor Cousin. 46 M^o Arnould Plessy. 47 Elie Berthet. — Etienne Arago. 48 Arnal. — Adolphe Adam. 49 Cormenin. 50 Mélingue.

DEUXIÈME SÉRIE.

- 51 Pie IX. 52 Louis Veuillot. 53 Mérimée. 54 George Sand. 55 Henri Monnier. 56 Félicien David. 57 Alfred de Musset. 58 Pierre Leroux.

- 59 Scribe. 60 Ricord. 61 Thiers. 62 Raspail. 63 Rochefort. 64 Edmond About, — Carnot, — Changarnier. 65 Villemain. 66 Beauvallet. 67 Michelet. 68 Dupin. 69 Henri Murger. 70 Gustave Planche. 71 Montalembert. 72 Falloux. 73 Dumas fils. 74 Déjazet. 75 Rachel. 76 Le Père Hyacinthe. 77 Clairville. — Eugène Labiche. 78 Frédéric Lemaître. 79 Ledru-Rollin. 80 Blanqui. 81 Louise Colet. 82 Garnier-Pagès, — Le Père Enfantin, — Cabet. 83 Le baron Taylor. 84 Saint-Marc Girardin. 85 Napoléon III. 86 Le prince Napoléon, — Causidière. 87 Mirès.

- 88 Emile Deschamps. 89 Arsène Houssaye. 90 Pierre Dupont. 91 Champfleury, — Courbet. 92 Emile Augier, — Théodore Barrière, — Anicet Bourgeois. 93 Paul de Cassagnac. 94 Emile Ollivier. 95 M^o Mermillod. 96 Cavaignac. 97 Proudhon. 98 Antonelli, — M^o Darboy. 99 Salvandy. 100 Alfred de Vigny.

TROISIÈME SÉRIE.

- 101 Horace Vernet. 102 M^o de Girardin. 103 Rotschild. 104 Roger de Beauvoir. — Alphonse Brot. — Th. de Banville. — Barthélemy. 105 Félix Pyat. — Louis Blanc. 106 Rossini. 107 Le Père de Ravignan. 108 Amédée Achard. — Sardou. — Louis Desnoyers. 109 Viennet. — M. de Barante. 110 M^o Georges. 111 Lola Montès. 112 Eugène Delacroix.

- 113 Anaïs Ségalas. 114 Emmanuel Gonzales. — Gondrecourt. 115 Julia Grisi. — Clémence Robert. 116 Berlioz. 117 Mac-Mahon. 118 Guillaume I^{er}. 119 Paul Delaroche. — Decamps. 120 Henri Heine. 121 Eugène Sue. 122 Gérard le tueur de Lions. 123 Octave Feuillet. — Léon Gozlan. 124 Nogent St-Laurens. 125 Considérant. — Flocon. 126 Philarrète Chasles. 127 Samson. — Got (de la Comédie Française.) 128 Grassot. 129 Louis Jourdan. — Bocage. 130 Octave Féré. — Lachambeaudie. 131 Meyerbeer. — Halévy. 132 Taxile Delord. — Fiorentino. — Hipp. Castille. 133 Paul Féval. — Villiamé. 134 Francis Wey. 135 Le docteur Véron. 136 Le comte de Chambord. 137 Gambetta. — Trochu. 138 Renan. — L'abbé Châtel. 139 Lamoricière. 140 Les princes d'Orléans.